

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 27 (1939)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Monographie de la paroisse d'Ependes  
**Autor:** d'Amman, Alfred  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-817578>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE  
DU CANTON DE FRIBOURG

XXVII<sup>me</sup> Année

N<sup>o</sup> 1

Janvier-Février 1939



## MONOGRAPHIE DE LA PAROISSE D'EPENDES

par ALFRED D'AMMAN †

### CHAPITRE PREMIER

#### *Origine et étendue de la paroisse.*

#### AVANT-PROPOS

Une fois de plus, depuis la mort de mon grand-père, j'ai le précieux honneur de rappeler sa mémoire aux lecteurs des *Annales* en leur présentant un des travaux dont il avait laissé le manuscrit.

Il y a plusieurs années déjà que la monographie de la paroisse d'Ependes avait été annoncée dans les *Annales* de la Société d'histoire: depuis, parce que certains problèmes ne se posent plus de la même façon ou parce que d'autres ont été résolus, le texte original a dû être changé, souvent écourté; quelques chapitres ne pouvant intéresser que les seuls habitants d'Ependes ont été supprimés ou leur ordre interverti.

J'espère que cet essai suscitera des imitateurs et que d'autres monographies de paroisses fribourgeoises pourront être publiées ici-même.

L. EvéquoZ.

La paroisse fribourgeoise d'Ependes avait à son origine une grande étendue: elle comprenait les localités d'Ependes, Chésalles avec le hameau du Port, Senèdes, Ferpicloz, Praroman, Bonnefontaine, Montécu, Oberried avec Sonnenwyl, Zenuva, Montévraz avec Montemblot ou Montemblou. La Sarine et la Gérine la limitaient au Nord et à l'Est;

au Sud, les crêtes des Joux-Noires, appelées ensuite le Bürgerwald, à l'Ouest les paroisses d'Arconciel et de Treyvaux. La superficie de son territoire était de 24,3 kilomètres<sup>1</sup>.

Dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle, quelques-unes de ces localités se détachèrent de la paroisse d'Ependes pour former la nouvelle paroisse de Praroman, et en 1850, le hameau du Port, situé sur la commune du Petit-Marly, fut incorporé à la paroisse de Marly<sup>2</sup>.

Le P. Appolinaire Dellion<sup>3</sup> rapporte que, selon la tradition, la paroisse d'Ependes fut une filiale de celle de Marly, et il croit en voir une confirmation suffisante dans le fait que le curé de Marly possédait un droit de dîme sur certaines terres de la paroisse d'Ependes. Après lui, M. Benzerath<sup>4</sup> et Mgr Kirsch<sup>5</sup> en se basant sur ce même argument d'un droit de dîme, se sont ralliés à ce jugement.

Si mes recherches sont complètes, il n'existe aucune grosse de dîme ayant appartenu à la cure de Marly dans cette région, et il est donc impossible de contrôler en détail le fait de ce droit de dîme; cependant, les archives du Chapitre de St-Nicolas (lequel en 1492 obtint le droit de collation au bénéfice de Marly) livrent deux documents qui éclairent un peu la question.

Le premier est un compromis passé en 1407, entre Jean Fabri, curé de Marly et Hugues Lombardi, curé d'E-

<sup>1</sup> BUOMBERGER, *Bevölkerungs- und Vermögensstatistik Freiburgs in Uechtland*, Berne 1890.

<sup>2</sup> A.C.E. (Archives Cure d'Ependes), *Décision de l'autorité épiscopale*, 28 janvier 1850.

<sup>3</sup> DELLION, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses du Canton de Fribourg*, Fribourg 1884-1902, vol. V.

<sup>4</sup> BENZERATH, *Die Kirchenpatrone der alten Diözese Lausanne im Mittelalter*, F. Gschbl. 1917.

<sup>5</sup> KIRSCH, *Die alten Pfarrkirchen des Kantons Freiburgs*, Pages d'histoire, Fribourg 1918, p. 355-356; AEBISCHER, *Martyria et martyreta en général et martereys fribourgeois en particulier*, Revue d'Histoire suisse t. VIII, fasc. II, se rallie à l'opinion de la filiation d'Ependes à Marly.

pendes, aux fins de remettre à un arbitrage leur différend relatif à la dîme dite de « Praz-Matou ».

Cet arbitrage doit avoir tourné à l'avantage du curé de Marly, car, dans le second document livré par les archives du Chapitre, on voit que le 13 juin 1726, le dénommé Christan Schorderet fut condamné à payer au curé de Marly, la dîme sur son « Pré-Matou ».

En 1628<sup>1</sup> également, au lieu-dit « Au praz-du-pont », sur le territoire de Praroman, la dîme de blé et de foin appartenait pour une moitié à l'église d'Ependes et pour l'autre moitié à celle de Marly, laquelle a encore un droit de dîme sur des terres au lieu-dit « Au Sauters de la du Ruz ».

En outre de ce droit de dîme, la cure de Marly, d'après divers terriers de Hauterive, possédait au territoire d'Ependes quelques cens seigneuriaux.

Mais, pourquoi ce droit de dîme et ces cens seigneuriaux devraient-ils être une preuve de la filiation de l'église d'Ependes par rapport à celle de Marly ? Bien que l'église d'Arconciel ne fut certainement pas une filiale de celle d'Ependes, celle-ci possédait de tels cens sur des fonds rière Arconciel.

Abstraction faite de ce qu'un droit de dîme n'en constitue pas une preuve absolue, il se présente certaines objections contre la thèse de cette filiation : la paroisse de Marly englobait autrefois celle de Chevrilles, avec St-Sylvestre ; elle avait un territoire de 27,6 km. (carrés). Si elle avait en plus compris la paroisse d'Ependes, son territoire eût semble-t-il, constitué une région trop vaste pour être l'objet de la pastoration d'un seul curé..., et l'église de Marly se trouvant à l'un des bords extrêmes du périmètre de ce territoire, l'assistance aux Offices aurait présenté des difficultés excessives pour un très grand nombre de paroissiens.

D'autre part, le plus ancien document mentionnant

---

<sup>1</sup> A.C.E., *Registre des reconnaissances en faveur de la Cure d'Ependes*, par RENÉ DE FLEURÉ, 1628.

la paroisse de Marly est, sauf erreur, une bulle du 13 avril 1146<sup>1</sup>, par laquelle le pape Eugène III confirme les possessions de l'abbaye de Hauterive: date à peine antérieure à celle de la première mention de la paroisse d'Ependes, connue documentairement dès 1178. Enfin, la plus sérieuse objection consiste à mes yeux en ce que ces deux églises ne relevaient pas du même collateur: Marly, des Seigneurs de Bennewyl et Ependes du chapitre cathédral de Lausanne. Si l'église d'Ependes s'était détachée de celle de Marly, le collateur de cette dernière se serait réservé le patronage de la filiale et ne l'aurait pas oubliée dans ses libéralités comme ce donzel Pierre de Bennewyl qui fit un legs testamentaire aux églises de Marly et d'Arconciel, sans faire aucune mention d'Ependes<sup>2</sup>.

Je viens de dire que la paroisse d'Ependes est mentionnée comme telle, dès 1178; il me reste à prouver que cette date peut être considérée comme étant la plus reculée, concernant l'existence de la paroisse d'Ependes.

M. Benzerath<sup>3</sup> et Mgr Kirsch<sup>3</sup>, avancent que l'existence d'une église à Ependes est établie documentairement, dès 1082. Ils s'appuient sur la donation impériale de 1082, par laquelle l'empereur Henri IV donnait à un certain Comte Cono (qui serait un Comte d'Oltingen) le château et le bourg d'Arconciel, les villages de Farvagny et de Sâles<sup>4</sup> (villam Favernem et Salam), pour admettre que c'est le village de Sâles près d'Ependes qui est visé dans l'acte de 1082 et que ce village se rattachait à une église qui aurait été celle d'Ependes.

Or, ainsi que je l'exposerai en parlant de la localité

---

<sup>1</sup> DEY, *Mémorial de Fribourg*, III, p. 63; HIDBER, *Schw. Urkundenregister*, II, p. 25; GUMY, *Regeste de l'Abbaye d'Hauterive depuis sa fondation en 1138 jusqu'à la résignation de l'abbé d'Affry 1449*, Fribourg, 1923, n° 38.

<sup>2</sup> A.E.F. (Arch. Etat de Fribourg), Pont, n° 153.

<sup>3</sup> BENZERATH, op. cit., F. Gschbl., 1913, p. 66; KIRCH, op. cit.

<sup>4</sup> GREMAUD, *Livre des anciennes donations faites à l'abbaye d'Hauterive, de l'ordre de Citeaux*, A.S.H.F., VI.

de Sâles (Ependes) il me paraît fort douteux qu'il s'agisse de cette dernière et non pas de Sâles près de Vaulruz, dans la donation de 1082. Et même si cela était, avec quelle certitude pourrions-nous en déduire qu'Ependes fut déjà alors une paroisse ?

Je m'étais d'abord arrêté à voir dans le Cartulaire de Lausanne du 15 septembre 1228<sup>1</sup> la première date indubitable prouvant l'existence de la paroisse d'Ependes. Ce document donne l'énumération des paroisses constituant les différents décanats du diocèse: dans le décanat de Fribourg qui comprenait 16 paroisses, on voit Arconciel, Ependes, Marly, tandis que Treyvaux, c'est-à-dire l'église de St-Pierre devant Arconciel appartenait au décanat d'Ogo.

Mais, en réalité, d'après un acte transcrit dans le Livre des donations d'Hauterive<sup>2</sup>, l'existence de la paroisse d'Ependes remonte avec certitude à un demi-siècle auparavant. Il s'agit de la vente d'un alleu sis au territoire de Montenau. Parmi les témoins de cet acte passé entre l'abbaye d'Hauterive et le chevalier Pierre d'Ependes, figure « la paroisse d'Ependes » (*fere tota parochia d'Epindes*). L'acte n'est pas daté, mais dans la plus ancienne copie manuscrite du livre des donations, faite en 1478, par Carmentrant, il est attribué à ce document la date approximative de 1173-1178. Mgr Gumy le place avant 1178<sup>3</sup>.

## CHAPITRE II

### *Particularités sur quelques-unes des localités ayant constitué la primitive paroisse d'Ependes.*

#### I. *Ependes.*

L'étymologie de ce nom est incertaine: J.-J. Dey<sup>4</sup> a

<sup>1</sup> ZEERLEDER, *Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern*, Berne 1853. Fontes rerum bernensium. vol. II, p. 91.

<sup>2</sup> GREMAUD, op. cit., A.S.H.F., VI, n° 242.

<sup>3</sup> GUMY, op. cit., n° 180.

<sup>4</sup> DEY, op. cit., vol. X, p. 255.

donné, avec fantaisie il me semble, celle de « penn » mot qui selon lui appartient à plusieurs idiômes anciens et existe dans le langage béarnais pour signifier une hauteur. Il signale cette racine dans plusieurs noms locaux tels que Penez-le-Jorat, Penthallas, Pensier, le Peniclet. D'autres étymologistes<sup>1</sup> font dériver Ependes du latin « Spina » épine, sans tenir compte de la finale.

Les plus anciennes formes orthographiques d'Ependes se confondent avec celles de la Seigneurie de ce nom: Espindes, Ispindes, Spindes, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Puis Ependes, lorsque le langage français s'introduisit dans les actes et les documents. La forme allemande Spins ne se montre que plus tard et pour la première fois en 1449<sup>2</sup>.

## II. Chésalles.

C'est avec raison, je crois, que Paul Marchot<sup>3</sup> et après lui H. Jaccard<sup>4</sup>, font dériver Chésalles du latin Casale, ferme, qui dérive de casa, chaumière.

La bulle du pape Eugène III, donnée à Sutri<sup>5</sup>, le 13 avril 1146, pour confirmer les donations faites à l'abbaye d'Hauterive récemment fondée, mentionne pour la première fois le nom de Chésalles, soit « la Grange de Chésalles » avec ses appartenances. On donnait alors le nom de Grange aux exploitations rurales appartenant aux établissements religieux<sup>6</sup>. C'était le terme correspondant à l'appellation

<sup>1</sup> GATSCHET, *Orts-etymologische Forschungen*, vol. I, p. 216; JACCARD, *Essai de toponymie*, M.D.S.R., II<sup>e</sup> série, t. VII, p. 150.

<sup>2</sup> D'AMMAN, *Les familles nobles d'Ependes (Fribourg) et von Spins (Berne)*, A.S.H.F., tome XII, 1918.

<sup>3</sup> MARCHOT, *Notes de toponymie fribourgeoise*, Revue de la Suisse catholique, 1900.

<sup>4</sup> JACCARD, op. cit., ibid.

<sup>5</sup> HIDBER: *Urkundenregister*, II, p. 25 ss. GUMY: *Regeste de Hauterive*, n<sup>o</sup> 38. DEY: *Memorial de Fribourg*, III, p. 63.

<sup>6</sup> MOTTAZ, *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, art. Manse, p. 184-185.

plus générale de « manse » laquelle paraît avoir désigné un domaine rural comprenant les bâtiments d'exploitation et une quantité déterminée de terres cultivées, correspondant à trois hectares.

La bulle de 1146 ne spécifie pas et son contexte ne permet pas de déterminer s'il s'agit de Chésalles près d'Ependes, ou au contraire de Chésalles sur Oron, ou de Chésalles sur Moudon<sup>1</sup>. Je me rallie à l'opinion d'Hidber<sup>2</sup> qui s'est prononcé pour Chésalles près d'Ependes.

En 1275<sup>3</sup> en effet, l'abbaye d'Hauterive est en possession de la Grange de Chésalles près d'Ependes. Mais, en 1179<sup>4</sup> déjà, Burkart chevalier de Treyvaux, reconnaît dans un acte passé à la Grange de Chésalles qu'il avait donné son alleu à l'abbaye d'Hauterive. L'un des témoins de cet acte est le chevalier Henri d'Ependes, ce qui me fait croire qu'il s'agit bien de Chésalles près d'Ependes et, puisque les contractants s'y sont réunis, la Grange de Chésalles appartenait effectivement alors à l'abbaye d'Hauterive.

Dans cette même période, les possessions à Chésalles de l'abbaye d'Hauterive s'augmentèrent de deux donations importantes: entre 1181-1184, Pierre, Amico, Cono d'Ependes et leur mère, cèdent à Hauterive le quart du territoire de Chésalles qu'ils possèdent par moitié avec le chevalier Guillaume de Marly<sup>5</sup>. En 1184<sup>6</sup>, Conon, chevalier de Marly lui fait don de tout ce qu'il possède à Chésalles en champs, prés et forêts.

De la Grange de Chésalles, dépendait une terre appe-

---

<sup>1</sup> « Usimenta nemorum et aquarum... per totam Grangiam de Aresseleis, cum appenditiis suis, Grangiam de Chesalles cum pertinentiis suis. »

<sup>2</sup> HIDBER, op. cit.

<sup>3</sup> DEY, op. cit., III, p. 63.

<sup>4</sup> HIDBER, op. cit., date ce document de 1163-1167; GUMY, op. cit., n° 205, de 1179.

<sup>5</sup> DEY, op. cit., I, p. 270.

<sup>6</sup> HIDBER, op. cit., II, n° 2516-2517; GUMY, op. cit., n° 258.

lée la Contamina<sup>1</sup> qui devait la dîme aux Seigneurs de Vuippens.

Le 6 mars 1272<sup>2</sup>, Guillaume de Vuippens informe les religieux d'Hauterive qu'il a inféodé cette dîme à Rodolphe de Vuippens, bourgeois de Fribourg. Elle produisait un muid de froment ou d'avoine selon les années, puis, à partir de 1275 elle fut transformée par Rodolphe de Vuippens en une redevance annuelle de huit coupes de blé en méteil<sup>3</sup>.

Plus tard, en 1477, Henri de Praroman, bourgeois de Fribourg vend à l'abbaye d'Hauterive la moitié de la dîme de Chésalles<sup>4</sup>.

Sur le territoire de Chésalles, il existe une terre appelée « La Vernaye » les frères Joseph et Victor Andrey ayant acquis de Jean Sieber meunier de Copsy le droit de scierie que celui ci possédait sur le ruisseau de Vuisserin dans la commune de Sâles, obtinrent du gouvernement le transfert de ce droit sur leur propriété de la Vernaye et la faculté de l'utiliser aussi pour faire mouvoir une machine à battre le grain (1842)<sup>5</sup>.

### III. Sâles.

L'étymologie de ce nom a beaucoup exercé la sagacité des spécialistes. M. Chabloz<sup>6</sup> dans ses recherches sur l'origine des mots Sâles, Sala, Salette donnés à de nombreuses localités de la Suisse romande et de la Bourgogne, fait

---

<sup>1</sup> Le mot « condamine » désignait une terre seigneuriale directement exploitée par le seigneur et exempte de charges; il existe dans le canton de Fribourg plusieurs lieux-dits de ce nom.; STADELMANN, *Etudes de toponymie romande*, A.S.H.F., VII, p. 305.

<sup>2</sup> DEY, op. cit., I, p. 266; GUMY, op. cit., n° 610.

<sup>3</sup> DEY, op. cit., I, p. 267; GUMY, op. cit., n° 656.

<sup>4</sup> GIRARD, *Nobiliaire militaire suisse*, I, p. 45.

<sup>5</sup> A.E.F., Variété, n° 68.

<sup>6</sup> CHABLOZ, *Recherches sur l'origine des mots Sâles, Sala, etc.*, Musée neuchâtelois 1896.

dériver Sâles du latin *cella*, *cellula*, habitation spéciale rattachée sous les Romains et les Gallo-romains à la manse seigneuriale ou tributaire, forme de la propriété rurale. M. Fournier<sup>1</sup> admet cette étymologie; M. Godet trouve que le nom de Sâles peut aussi provenir de *salix*, *salices* (saules, osiers). Jaccard<sup>2</sup> le fait dériver du vieil allemand *sal*, signifiant maison, demeure, et non pas du latin *cella* qui n'a pas laissé de traces chez nous. La dérivation d'un mot allemand me paraît douteuse, cette langue ne s'étant jamais manifestée à Sâles près d'Ependes non plus qu'à Sâles près de Vaulruz.

Les historiens se sont accordés à croire que dans la donation impériale de 1082, du château et du bourg d'Arconciel, des villages de Farvagny et de Sâles, il s'agissait du hameau de Sâles près d'Ependes<sup>3</sup>.

Ils se sont basés, je pense, sur le seul fait du voisinage de Sâles-Ependes avec le château et le bourg d'Arconciel cités dans l'acte de donation.

Je suis au contraire certain qu'il s'agit du village de Sâles près de Vaulruz.

I. Si Sâles-Ependes avait eu déjà à cette époque assez d'importance pour être l'objet d'une donation impériale, ce village aurait semble-t-il formé le noyau de la paroisse et lui aurait donné son nom, de préférence à Ependes.

---

<sup>1</sup> FOURNIER, *Essai étymologique sur les noms de lieux de la Suisse romande*, Musée neuchâtelois, 1885, p. 14-21 et 41-50.

<sup>2</sup> JACCARD, *op. cit.*, M.D.S.R., II, t. VII.

<sup>3</sup> DELLION, *op. cit.*, t. V, art. Ependes, p. 47; BENZERATH, *op. cit.*, F. Gschbl. 1913, p. 66; KIRSCH, *op. cit.*, F. Gschbl. 1917; GISI, *Pagus aventicensis*: Indicateur d'histoire suisse, 1882-1885, IV, p. 235.; D.H.B.S., t. V, art. Sâles; REYMOND, *Les Sires de Glâne*, A.S.H.F., t. XII, Frib. 1918; SCHNÜRER, *Etudes sur les noms de Château-d'Œx, Ogo et Uechtiland*, Jahrbuch für schweiz. Geschichte, Zurich 1920, vol. 42, p. 103. Dans une lettre du 3 avril 1921, M. Schnürer s'est rangé à peu près à mon opinion. Voir en effet: SCHNÜRER, *Noch einmal Uechtiland u. Ogo*, Zeitschrift für Schw. Geschichte, II, Zurich 1923, p. 214-215.

II. Les églises de Farvagny et de Sâles, près de Vaulruz appartenait l'une et l'autre à l'hospice du St-Bernard : en 1177, le pape Alexandre III confirma à cette maison la possession de l'église de Farvagny et de la « cella » de Sâles : « cellam de Sale... ecclesiam de Faverni... », etc <sup>1</sup>.

C'est dans cette possession simultanée de Sâles près de Vaulruz et de Farvagny par le St-Bernard, que je vois le plus sérieux motif d'admettre que la donation impériale s'appliquait à ce village plutôt qu'à Sâles-Ependes.

III. Le contexte du document de 1082 s'adapte mieux aussi à la situation de Sâles près de Vaulruz <sup>2</sup>.

La donation de 1082, n'est pas le seul exemple des confusions faites au sujet de Sâles.

Hidber, à la date approximative de 1159-1180 <sup>3</sup> reproduit divers actes où le nom de Sâles (près d'Ependes) est mentionné à faux.

I. La donation faite par Guillaume de Sâles à l'abbaye d'Hauterive de terres sises à Sâles (près d'Ependes).

II. Un acte par lequel l'abbaye d'Hauterive donne cet alleu de Sâles au couvent de Payerne en échange d'un cens annuel de 4 sols dus en raison d'une terre sise à Onnens et donnée par Guillaume de Glâne au monastère de Payerne.

Hidber s'était référé au *Liber donationum Allaripae* publié par l'abbé Gremaud <sup>4</sup> dont le texte désigne en effet « Guillelmus de Sâles » et son « allodium in territorio de

<sup>1</sup> M.D.S.R., t. XXIX, p. 103, n° 156 : Documents relatifs à l'histoire du Valais ; DIESBACH DE, *Regeste de Fribourg*, Fribourg 1913, p. 28. AEBISCHER, op. cit., p. 266-267. Ces possessions remontaient plus haut ; c'est ce qui permit au P. App. Dellion de supposer à tort que les villages de Farvagny et de Sâles, avaient été donnés à l'hospice du St-Bernard par le comte d'Oltingen qui les avait reçus de l'empereur en 1082 (DELLION, op. cit., t. V, p. 241).

<sup>2</sup> *Liber donationum altaripe*, copie photographique.

<sup>3</sup> HIDBER, op. cit., n° 2074-2076.

<sup>4</sup> GREMAUD, op. cit., A.S.H.F., VI, n° 119.

Sâles ». Mais en note et conformément à la copie du Liber donationum faite en 1748 par Dom Bernard de Lenzbourg<sup>1</sup>, le mot Sâles est rectifié par celui de « Saselz » (Sassel, près de Granges-Marnand).

Le nom de Sassel est du reste très lisible sur la copie photographique de l'original du Liber donationum Altaripae.

J.-J. Dey<sup>2</sup> a aussi confondu Sâles près d'Ependes avec Sâles près de Vaulruz : en se référant à M. F. de Gingins-la-Sarraz<sup>3</sup>, il prétend que le hameau de Sâles, près d'Ependes, avait fait partie de l'héritage de Guillaume de Glâne (1143) et avait été compris dans le lot d'Agnès de Glâne épouse du Comte Rodolphe de Gruyère...

Or, le texte de M. F. de Gingins ne se prête à aucune confusion ; Agnès de Glâne eut dans sa part « Sâles et le val de Charmey, ainsi que les terres situées dans la Gruyère inférieure » (où se trouve par contre Sâles près de Vaulruz). D'autre part, les Sires de Glâne ayant hérité en partie des biens du Comte d'Oltingen, le bénéficiaire de la donation impériale de 1082, laquelle comprenait comme je viens de l'expliquer le village de Sâles près de Vaulruz, il est naturel que ce soit ce village et non point celui de Sâles près d'Ependes qui fasse partie de l'héritage de Guillaume de Glâne.

Au territoire de Sâles, le ruisseau du Vuicherin faisait mouvoir un moulin au lieu dit « En Copsy ». En 1542, ce moulin appartenait à Jacques et Thomas Trinchent à Arconciel, en 1642 à Jean Chappuis, en 1770 à Pierre Berger

---

<sup>1</sup> M. Maxime Reymond (lettre du 15 sept. 1917), constate que les variantes de Lenzbourg sont conformes au texte original, tandis que la copie de Carementran faite en 1478 et qui a servi de base à l'édition Gremaud est souvent erronée. M. Maxime Reymond, à l'appui de Saselz, cite que cette localité a été pour une moitié la propriété du prieuré de Payerne, ce qui cadre bien avec la cession que fit Hauterive.

<sup>2</sup> DEY, op. cit., I, p. 258.

<sup>3</sup> GINGINS-LA-SARRAZ, *Le Rectorat de Bourgogne*, M.D.S.R., I, p. 62.

de Sâles<sup>1</sup>. Celui-ci obtint la concession d'un second rouage moyennant la redevance annuelle et perpétuelle de 21 batz en faveur de la recette du Grenetier.

Sur le ruisseau de Sâles, un des petits affluents du Vuicherin, Joseph Mauron de Sâles fut autorisé en 1845<sup>2</sup> à établir un rouage pour forge et martinet au lieu dit « Praz-Garni ».

Ces installations hydrauliques n'existent plus au temps présent.

---

<sup>1</sup> A.E.F., Livre des arrêtés.

<sup>2</sup> A.E.F., *ibid.*

---

## Avis.

Occupé à des recherches sur le peintre fribourgeois *Pierre Wuilleret*, dont les travaux datent de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, je serais reconnaissant à toute personne qui connaîtrait des œuvres de cet artiste de bien vouloir le faire savoir à M. le Professeur G. Castella, directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire, à Fribourg. Je remercie d'avance mes obligeants collaborateurs.

Abbé Romain DAGUET.